

Le conseil municipal dépose une demande de modification au règlement sur la rémunération des élus

Granby, le 5 février 2018 – La Ville de Granby informe la population que, lors de la séance ordinaire du 5 février dernier, les membres du conseil municipal ont déposé un projet de règlement modifiant le règlement sur la rémunération des élues et élus.

En effet, les membres du conseil souhaitent un ajustement de leur rémunération afin de se positionner dans la moyenne des villes de taille comparable. Il faut préciser qu'une analyse sur la rémunération des élues et élus granbyens a été réalisée en comparant Granby avec onze villes québécoises situées entre la 15^e et la 25^e position – en fonction de la taille de leur population – et en se référant au *Guide sur la rémunération des élus municipaux* publié par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

L'un des principaux constats qui en est ressorti est que la rémunération globale du maire de la Ville de Granby est inférieure à celle de la moyenne des villes de l'étude tout comme celle des conseillères et conseillers municipaux. À l'heure actuelle, la rémunération du maire de Granby le place en 8^e position par rapport aux mairesses et aux maires des 11 villes étudiées. Une augmentation de 15 % le situerait en 3^e position derrière les maires de Drummondville et de Mirabel. Quant au traitement des conseillères et des conseillers municipaux, une augmentation de 17,5 % les ferait passer de la 8^e position à la 4^e.

Par conséquent, les membres du conseil municipal entendent modifier le règlement sur la rémunération des élues et élus de façon à positionner leur rémunération dans la moyenne des villes de taille similaire. Ils proposent également l'ajout d'une clause de réajustement de la rémunération en raison de la décision d'Ottawa de rendre les allocations de dépenses versées aux conseillers municipaux imposables à compter de 2019 et un changement de la clause d'indexation. Quant à l'indexation de la rémunération, le conseil prévoit une indexation de 2 % pour les années futures.

-30-

Contact : Communications
Ville de Granby
450 776-8236